

- Membres théoriques :  
17  
- Membres en exercice :  
17  
- Membres présents :  
11  
- Pouvoir :  
-  
- Votants :  
11

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AJUSTEMENT DE PROGRAMME DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE**

Le 14 novembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur Dominique RANDON, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

MM. Jean-Louis JEGADEN, Serge BOULANGER, Mamadou DIALLO, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN, Daniel MARECHAL, Guillaume COUTEY.  
Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

**Suppléants**

-

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Capitaine André HENRY, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

-

**IV. Pouvoir :**

-

**Étaient absents excusés :**

MM. Nicolas ROULY, Pascal MARCHAL, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Yvon PESQUET, Jean-François MAYER, le Colonel Thierry SENEZ, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'ajustement de certaines autorisations de programme (AP) votées s'avère nécessaire, lequel peut porter :

- sur l'enveloppe d'AP pour tenir compte d'un recalibrage financier des opérations immobilières concernées, et/ou ;
- sur le montant de crédits de paiement prévu pour 2014 au regard du rythme opérationnel des travaux réalisés d'ici la fin de l'exercice.

Construction de l'état-major du groupement Ouest et restructuration du CIS Le Havre – Caucriauville

Les marchés de travaux afférents à cette opération viennent d'être attribués au terme d'une seconde consultation. Cette dernière a permis de retenir des offres d'un montant moindre que celles obtenues lors de la première consultation (diminution de l'ordre de 0,056 M€).

Le montant cumulé de l'ensemble des lots attribués reste cependant supérieur de 9% à l'estimation initiale du maître d'œuvre ; estimation sur laquelle a été construit le montant de l'AP.

Une augmentation de l'autorisation est donc proposée permettant d'intégrer les crédits nécessaires aux travaux et les éléments suivants :

- le coût du mobilier pour 0,084 M€,
- l'augmentation du taux de TVA à 20%,
- des travaux apparus nécessaires sur dernière période, à savoir la réfection de l'étanchéité de la toiture d'un bâtiment du centre d'incendie et de secours (0,087 M€) et la liaison par fibre optique du centre et de l'état-major (0,012 M€),

Le schéma proposé est d'intégrer à l'AP, les crédits liés à la réfection de la toiture du centre, avec comme pendant une réduction équivalente d'une autre ligne budgétaire hors AP/CP, alimentée au budget primitif pour cette même opération. Son ajustement sera donc proposé dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> décision modificative.

Les modifications proposées sont résumées (en bleu) dans le tableau suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		Crédits déjà consommés	2014	2015	2016	2017
Construction état-major groupement ouest et restructuration CIS Caucriauville	3 618 000,00	182 599,34	200 000,00	2 885 000,00	350 400,66	
	4 250 000,00	182 599,34	200 000,00	3 635 000,00	222 000,00	10 400,66

## Direction « aménagement des locaux »

Créée au stade du budget primitif 2014, cette autorisation de programme répond au besoin de réaménager des espaces libérés par la mise en service du plateau logistique. Si plusieurs projets avaient initialement été identifiés, d'autres besoins se sont faits jour sur la dernière période.

De plus, le fonctionnement quotidien conduit à procéder à plusieurs aménagements, afin d'améliorer les conditions de travail des agents : l'aménagement des espaces du groupement Administration générale et affaires juridiques avec la restructuration de l'accueil, la transformation des bureaux du groupement Emplois, Activités et Compétences en raison de sa réorganisation intégrant la formation, la redistribution d'espaces de travail au sein du groupement Prévention, du déplacement du bureau du service Communication. Il en va de même de l'aménagement de locaux techniques dédiés aux matériels informatiques et aux nouveaux autocommutateurs téléphoniques des appels 18/112 et de l'acquisition des matériels pour équiper la salle de sport.

Pour conduire l'ensemble des travaux, il est proposé la mise à niveau de l'autorisation de programme par une augmentation de l'enveloppe à hauteur de 138 000 € et la recomposition de l'échéancier des crédits de paiement jusqu'en 2016.

Ces projets de travaux ont induit la reprise de certaines études préalables en interne, différant ainsi certains décaissements sur le prochain exercice. Une réduction des crédits de paiement 2014 de 110 000 € est dès lors possible, pour s'établir à 41 000 €.

Les modifications proposées sont résumées (en bleu) dans le tableau suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2014	2015	2016
Direction « aménagement des locaux »	382 000,00	454 000,00	231 000,00	
	520 000,00	41 000,00	335 000,00	144 000,00

## « Groupement Est – Etat major »

Le rythme de réalisation sur 2014 est moindre que l'estimation initiale. Si l'intervention prévue dans le bâtiment « administratif » existant est achevée, son extension, dédiée au pôle médical du groupement, a dû être différée tout comme les travaux projetés sur le bâtiment « annexe », dédié à l'installation de l'activité Equipement du groupement. En effet, l'incertitude sur la présence d'amiante et d'un dallage de faible portance au sein du bâtiment « annexe » nécessite une reprise des études et le décalage du projet.

Les crédits de paiement 2014 sont en conséquence revus à la baisse à hauteur de 182 000 €.

Les modifications proposées sont résumées (en bleu) dans le tableau suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2014	2015	2016
Groupement est – Etat major	1 400 000,00	726 738,28	242 000,00	431 261,72	
	1 400 000,00	726 738,28	60 000,00	603 261,00	10 000,72

\*  
\*\*

La création d'une nouvelle autorisation de programme est proposée, relative à la construction du nouveau centre du Havre-Sud. Après diverses études, l'option retenue est la construction de l'ouvrage sur la parcelle dont le Sdis est propriétaire, rue du Général Hoche.

La surface utile estimée des locaux est de 3 722 m<sup>2</sup>, en retrait par rapport au projet initial considérant le nouveau rythme de travail et la mise en place de la mixité dans les centres havrais jusqu'alors exclusivement professionnels.

Le projet intègre :

- la dépollution du terrain,
- le coût des travaux de construction du futur centre d'incendie et de secours Havre-Sud et l'acquisition du mobilier,
- les frais de reprise des façades de l'actuel centre d'incendie et de secours du Havre- Vétillard et le coût de démolition du gymnase attenant ; cet ensemble devra être rétrocedé au Grand Port Maritime du Havre une fois le nouveau centre mis en service.

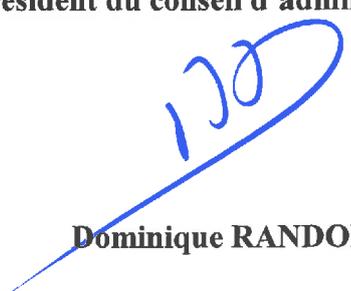
Dans la perspective du lancement prochain d'un concours, il importe d'ouvrir une autorisation de programme dédiée à cette opération, dont le coût est estimé à 10,2 M €, avec des crédits de paiement sur 2014 pour 101 609 €, en vue de conduire de premières études.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		2014	2015	2016	2017	2018
Opération Havre Sud	10 200 000,00	101 609,00	600 000,00	3 000 000,00	6 000 000,00	498 391,00

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

  
**Dominique RANDON**

